



**Compte rendu de l'Assemblée Générale  
AAPPMA LA DURDENT**

**Le 25-01-2015 à 09H30, Salle E de l'Epinau  
76450 CANY BARVILLE**



## **Composition du Bureau**

**Président :** Pierre-Marie MICHEL

**Vice président :** Marc FAUCHER

**Trésorier :** Ludovic LEGRAND

**Secrétaire :** Mathieu GOTRAND

**Autres membres:** Octavio FERNANDES,  
Samuel MORIN, Ludovic LEFEVRE, Jérôme FIDELIN

En introduction de cette 60 ème Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'assemblée de sa présence et souligne particulièrement celle de Madame Françoise Guillot, Maire de Veulettes sur mer et Vice Présidente de la CCCA. La présence des élus est une preuve que les décideurs ont un intérêt pour la pratique de la pêche qui rassemble plus de 1,2 millions de pratiquants en France. La pratique de la pêche dans la vallée de la Durdent est évidemment un point important dans l'attrait de nos territoires ruraux.

Au cours de cette assemblée, le Président propose de regarder successivement le rapport moral de l'année 2014 avec l'évolution des adhérents, la présentation des différentes manifestations, l'évolution des parcours de pêche, les moyens de communications mis en œuvre pour promouvoir notre association et enfin les partenariats en cours.

Le Trésorier présentera ensuite le rapport financier 2014 qui sera soumis à l'approbation des adhérents présents.

Pour finir, les actions pour 2015 seront présentées.

## **RAPPORT MORAL**

Il est 9h45, le Président débute la présentation du rapport moral de l'année écoulée.

### **LES EFFECTIFS**

Le nombre d'adhérents adulte de l'association est globalement stable comparativement à l'année 2013. A noter que l'association avait pour l'année 2013 subi une diminution sensible des cartes de pêche adulte. Cette diminution avait notamment été attribuée à la perte du lac de Caniel, véritable joyau de la pêche au brochet pour notre association. L'année 2014, malgré les efforts du conseil administration pour attirer de nouveaux pêcheurs, n'a pas permis de récupérer les pêcheurs (notamment les carpistes et les pêcheurs de brochets ) qui adhéraient historiquement à notre association et qui nous ont quittés à la suite de la perte du lac.

Concernant les permis temporaires, que ce soient les cartes vacances ou les cartes journalières, il convient de noter une augmentation assez sensible puisque nous passons de 20 à 32 cartes vacances et de 62 à 76 cartes journalières. Point de triomphalisme non plus, puisque l'association observe régulièrement des fluctuations dans les nombres de cartes



temporaires vendues. L'association attribue l'augmentation de ces permis temporaires à la qualité du partenariat effectué avec les offices de tourisme qui savent nous accompagner pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir pêche dans la vallée de la Durdent.

A propos des jeunes pêcheurs, l'association note encore de très bons résultats chez les moins de 12 ans en poursuivant sur une croissance du nombre de permis observée depuis 2012. Toutefois, et pour les jeunes entre 12 et 18 ans, le nombre de carte diminue encore, preuve que l'association n'arrive pas à fidéliser cette clientèle. Une explication tout à fait plausible apparaît : notre permis jeune (12/18 ans) avec un prix de 42 euros est historiquement un des permis qui présente le tarif le plus élevé de Seine Maritime.

Pour les timbres migrateurs, sur lesquels le Président précise que l'association n'enregistre aucun bénéfice, l'augmentation extrêmement forte de son montant en 2014, n'a qu'assez faiblement réduit le nombre de pêcheur. Preuve que la pêche de ce migrateur à le vent en poupe et que les efforts réalisés ou en cours de réalisation pour lui permettre d'accéder à ses frayères (rétablissement de la circulation piscicole) doivent être poursuivis.

## **LES MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION**

En 2014, notre association a mis en place diverses animations pour promouvoir la préservation de nos rivières et le développement du loisir pêche.

### **Nettoyages des bords de berges**

Depuis le changement de conseil d'administration en 2012, un accent important a été mis sur la préservation des écosystèmes aquatiques, notamment en invitant les pêcheurs à venir nettoyer les berges. En 2014, deux opérations ont été réalisées, le 4 mai et le 28 septembre, en partenariat avec l'opération « Nettoyons la Nature » de l'enseigne Leclerc.

Pour mobiliser un maximum de personnes, l'association a communiqué via son forum, son site internet, plusieurs parutions dans les journaux locaux, sur la brochure, nous avons même réalisé des affichettes qui ont été placées dans des endroits stratégiques ou distribuées.

Malheureusement, la représentation des pêcheurs hors conseil d'administration, a été très faible et l'association le regrette fortement. Chaque année, les pêcheurs se plaignent de l'état de leur rivière, c'est regrettable qu'ils ne participent pas à ces opérations !

### **Ateliers PECHE NATURE**

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de notre loisir, auprès des jeunes, mais pas uniquement. Le Président laisse le soin à Mr FAUCHER, Vice Président, de présenter ces ateliers.

Les ateliers pêche nature, c'est un partenariat avec la fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des pêcheurs de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont, également, fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.



L'association a organisé 3 ateliers en 2014. Nous avons eu le plaisir d'initier les enfants à la pratique de la pêche sur le site des Basses Eaux en avril et mai. Plusieurs adultes se sont également joint aux enfants et il est d'ailleurs souligné la présence de la gente féminine lors de ces manifestations. Nous avons également eu le plaisir de participer à un atelier sur le site de l'école de pêche de Neuchâtel en Bray où un « concours » de pêche en duo (Américaine) été organisé.

Le Vice\_Président remercie les bénévoles ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

## **Objectif Manche**

M FAUCHER poursuit en présentant le partenariat de notre AAPPMA envers le projet pédagogique « Objectif Manche »

La fédération de Seine Maritime pour la pêche et la Protection des Milieu Aquatiques, fidèle à ses missions d'intérêt général, a fait de l'éducation à l'environnement un de ses piliers au même titre que la gestion des milieux aquatiques et de la pratique de la pêche

Né d'un partenariat entre notre Fédération et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, les projets pédagogiques baptisés « Objectifs. » ont vu le jour en 2011 avec « Objectif Béthune ». Puis, durant l'année scolaire 2012/2013, à l'occasion de l'ARMADA, le projet « Objectif Seine » a vu les élèves devenir les auteurs d'un livre tiré à 1500 exemplaires.

Devant l'intérêt suscité par cette approche sensible à la nature qui se veut à la fois ludique, passionnante et éducative, « Objectif Manche » a été initié.

Le projet « Objectif Manche » concernait, en 2013/2014, l'étude des fleuves côtiers de Seine Maritime, de Fécamp à Pourville ; 140 élèves de cycle 3, soit 6 classes, ont été chargés de l'étude du fleuve proche de leurs écoles. Les élèves ont été, tour à tour, scientifiques, géographes, historiens, dessinateurs et enfin auteurs d'un livret synthétisant les conclusions de plus de 6 mois d'explorations de leurs environnements proche.

Notre AAPPMA a répondu favorablement à cette demande. Le fleuve Durdent a donc été étudié par une classe de l'école de Paluel. La journée de restitution, le 17 juin, à Grainville la Teinturière, a commencé, le matin, par la présentation du travail réalisé par les différentes classes, l'après-midi, nous avons collaboré à la mise en place et à l'encadrement de trois ateliers sur le site des Basses Eaux.

Ainsi, les 140 enfants ont pu s'initier, à la pêche de la carpe à la grande canne, à la pêche de la truite aux appâts naturels et participer à un jeu de piste sur le « mystère des Basses Eaux ».

M FAUCHER remercie tous les adhérents qui ont répondu présents pour encadrer cette journée.

## **Atelier montage de mouche**

Suite à des sollicitations de pêcheurs rencontrés au bord de l'eau où lors des manifestations de l'association et ce, malgré les déceptions rencontrées les années précédentes sur le taux de participation, l'association a accepté de mettre en place un atelier de montage de mouches. L LEGRAND déplore l'absence des personnes « intéressées » et



demandeuses. Ceci dit, ce dernier se dit prêt à reconduire un atelier suivant les demandes formulées sur notre forum ou via la messagerie mail de l'AAPPMA.

## **Printemps de Cany**

L'association de la Durdent a participé cette année au deuxième printemps de la commune de Cany Barville. Cette manifestation organisée par la ville de Cany barville vise à mettre en valeur l'environnement en partenariat avec des associations locales comme la nôtre. Lors de cette manifestation, nous avons pu assurer la promotion de la pêche sportive à la mouche en proposant notamment des démonstrations. Cette manifestation a également été l'occasion de promouvoir à travers une exposition de panneaux, l'intérêt de notre association pour la préservation des milieux à travers des actions comme la protection des frayères et également la restauration de la continuité écologique.

## **Fête du nautisme**

La Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre a invité notre AAPPMA à participer à la journée nationale de la « fête du nautisme » organisée notamment au lac de Caniel.

Cette action a été l'occasion de mettre en place un atelier montage de mouche et d'assurer une démonstration et une initiation aux jeunes. Ceci a notamment pu se faire grâce au matériel acquis l'année précédente par l'association. Cette invitation proposée par la CCCA a été fortement appréciée par l'association qui exprime cependant le regret que le loisir pêche ne soit absolument pas pris en compte dans le cadre du développement touristique du lac. Des journées comme celle-ci où l'enthousiasme des visiteurs pour notre loisir est très fort, nous rappellent que la pêche est une des premières activités qui s'est développée autour du lac de Caniel, que ce loisir est très fort en France, qu'il est nécessairement une composante importante de l'attrait touristiques de nos territoires.

Aujourd'hui le fait de constater que le loisir pêche est écarté de ce lac alors que de nombreuses nouvelles disciplines sont mises en avant à un certain goût amer pour notre association Pour nous, le plus difficile reste d'expliquer aux visiteurs les raisons de cette mise à l'écart. L'association est convaincue qu'il est possible de trouver un équilibre entre tous les loisirs, au bénéfice des citoyens.

## **Les parcours de pêche et leurs évolutions**

### **Modification de la signalétique**

Le Président présente ce qui a été l'objectif de l'année 2014, la clarification de la signalétique sur nos parcours. En effet, au bord de l'eau, nous rencontrons trop de pêcheurs qui nous disaient ne pas s'y retrouver dans les règlements, ce qui leur paraissaient pour certains être une bonne excuse pour ne pas respecter les règles spécifiques de certains parcours et notamment ceux qui sont en no kill. L'association a donc souhaité améliorer la signalétique existante, en précisant sur chaque parcours les règles de pêche qui doivent être respectées. Cette amélioration de la signalétique s'est faite avec le souhait de limiter l'impact budgétaire de cette action. Ainsi, l'ensemble des panneaux n'a pas été changé mais adapté



grâce à l'apposition d'un bandeau plastique sur lequel viennent se coller des autocollants interchangeables.

Cette opération a été financée grâce à un partenariat avec la société EDF que nous remercions au passage et à finalement coûté moins de 300 euros à l'association. Les retours sur cette signalétique sont très positifs.

Le Président précise que l'ensemble des panneaux cassés ou détériorés a été changé.

## **Parcours supplémentaires en rivière**

Grâce au travail entrepris auprès des collectivités en 2013 par l'AAPPMA, les pêcheurs ont pu bénéficier en 2014 d'environ 600 mètres de parcours supplémentaires.

## **Les déversements**

Le Président annonce que l'AAPPMA a procédé en 2014 au déversement de 578 kg de truites farios, ceci en huit déversements sur la rivière, et 350 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux. Ces chiffres sont proches de ceux de l'année 2013.

Globalement, on observe depuis 2012 un maintien des déversements en étang, mais une diminution en rivière, cela s'explique par l'augmentation des coûts de déversements, par le souhait de moins impacter la rivière (pollution génétique) et aussi de compenser la perte financière due à la diminution de nos adhérents.

## **Le lac de Caniel**

Lors d'un entretien accordé par le Président de la CCCA en 2013, celui-ci nous avait généreusement permis d'organiser une journée de pêche au lac de Caniel. Cette journée a fortement été appréciée par la vingtaine de pêcheurs présents.

En novembre 2014, nous avons sollicité Monsieur le Président de la CCCA pour lui proposer de réfléchir aux modalités de pratique de la pêche au lac de Caniel pour l'année 2015. En retour de cette demande de rendez-vous, nous avons été surpris de recevoir un courrier dans lequel Monsieur le Président nous indiquait que des pêcheurs, malgré l'interdiction, pratiquaient la pêche à Caniel et celui-ci nous demande d'intervenir avec nos gardes. En réponse, par courrier, nous lui avons rappelé nos échanges datant de 2013 en dénonçant la convention qui nous liait pour l'exercice de la pêche à Caniel, les gestionnaires de ce lac ne pouvaient plus compter sur les gardes de l'association qui sont assermentées uniquement sur des lieux où nous avons une convention avec le gestionnaire. Nous avons à l'époque suggéré à la CCCA d'installer à minima des panneaux « pêche interdite » et au mieux de mettre en place une garderie. Nous avons également rappelé à Monsieur le Président que de notre côté, nous avons fait notre possible, avec les moyens qui sont les nôtres pour communiquer sur cette interdiction de pêche, inscription sur notre brochure 2014 et 2015, inscription sur notre site internet, sur notre forum, réponses téléphoniques régulières aux pêcheurs qui nous interrogent. L'association ne cache pas à ses adhérents que ce courrier nous a quelque peu surpris et dérouté. La réponse que nous avons faite comporte également la proposition d'une rencontre permettant d'étudier les modalités que Monsieur le Président propose pour que nous mettions à disposition nos gardes bénévoles pour assurer le respect des règles sur ce lac. Ce courrier envoyé depuis plus d'un mois et resté à ce jour sans réponse.





## **Communication de l'association**

Pour notre association, il est important de pouvoir communiquer régulièrement avec ses membres pour les informer des différentes manifestations et événements. Outre les voies classiques de presse, ou d'encarts dans des guides avec lesquels nous sommes partenaires, l'association dispose d'un forum et d'un site internet. Cette année, la fréquentation du site internet est en forte hausse, d'environ 40% de fréquentation en plus par rapport à 2013, ceci est certainement à attribuer à l'excellent travail de notre webmaster. Concernant le forum, la fréquentation est en baisse mais 43 membres de l'association se sont tout de même connectés au moins une fois cette année.

Cette année encore, la brochure éditée en partenariat avec l'office de tourisme est de qualité et cela est remarqué par de nombreux pêcheurs extérieurs qui saluent sa clarté et sa précision.

## **Partenaires de l'association**

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le Président profite de l'arrivée de Monsieur Thévenot, maire de Caux Barville, pour évoquer les excellentes relations entretenues par le biais de nombreuses manifestations communes. La commune nous met à disposition des salles pour nos réunions, nous met à disposition gracieuse des parcours de pêche, nous offre une subvention et s'efforce toujours de véhiculer une image positive de notre association.

Notons aussi la contribution depuis de nombreuses années de la commune de Paluel, de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, et de la Communauté de Communes du Plateau de Caux fleur de lin. Nous remercions également la commune de Grainville avec qui nous avons signé en 2014 une convention mettant à notre disposition deux parcours de pêche et la Société Logeal d'Yvetot pour la mise à disposition du parcours des Sources à Héricourt en Caux. Et enfin plus largement les communes qui ont accepté de nous rencontrer pour écouter les actions défendues par l'association.

Nos remerciements vont bien évidemment également à la société EDF qui depuis cette année(2014) nous offre une subvention permettant d'acquérir du matériel de pêche et modifier notre signalétique. Enfin, nous remercions le monde associatif qui travaille régulièrement avec nous, le comité des lettres de Grainville, la fédération de pêche de Seine Maritime, le club P'Hautot.

Nous souhaitons également remercier très chaleureusement l'office de tourisme du Caux Maritime qui nous réalise chaque année un travail formidable que ce soit pour les brochures dont la qualité s'améliore chaque année que pour les ventes de cartes de pêche. Nos derniers remerciements vont aux deux cafés qui assurent le rôle de dépositaires des permis de pêche, sans qui il serait très difficile pour nous d'exister : le bar de la réunion qui nous accompagne depuis deux ans et le café des glaces au côté de l'association depuis plus de 20 ans.



*Le rapport moral de l'association est approuvé.*

## **RAPPORT FINANCIER**

Le Président informe l'assemblée de la présence de Mr SCHLUR qui est en charge de représenter la commission de contrôle.

### **Les dépenses**

La rétribution des cotisations de la CPMA (Cotisation pour la Protection des Milieux Aquatiques), des cotisations Entente Halieutique ainsi que les timbres Migrateurs constituent une part incompressible relativement importante des dépenses. Viennent ensuite les coûts de rempoissonnement, de location de parcours et les frais de fonctionnement (Paiement des dépositaires, assurance, frais bancaire, fourniture de bureau). Ceci porte le montant des dépenses à 23 305.32 euros,

### **Les recettes**

Elles proviennent majoritairement de la vente de permis, d'une subvention de la municipalité de Cany Barville et d'une rétribution de l'Entente Halieutique (réciprocité).

Le Président prend la parole pour préciser que cette rétribution n'aura plus lieu du fait de l'adhésion de notre AAPPMA et de la Fédération 76 dans l'URNE.

Le trésorier indique que la subvention de l'entreprise EDF entre également dans ce bilan, celle-ci se caractérise par un don de 300Kg de truites farios et par une dotation pour la nouvelle signalétique d'un ordre de 500 Euros. Ceci porte le montant des recettes à 24 145.66 euros et offre donc un résultat de 840,34 euros

Mr SCHLUR fait lecture de son rapport en spécifiant qu'aucune anomalie qui ne lui a pas été expliquée n'a été détectée. Il recommande donc à l'assemblée générale d'approuver les comptes, d'en donner décharges aux organes responsables et de remercier le trésorier pour la gestion financière

*Le rapport financier 2014 est approuvé.*





# Les projets pour 2015

## Permis de pêche et URNE

Le grand changement pour cette année 2015 concerne les permis de pêche ; De nombreux pêcheurs demandaient depuis longtemps un permis national ou tout du moins une formule qui fasse que les pêcheurs n'aient pas à repayer un permis à chaque fois qu'ils pratiquent une nouvelle rivière. Depuis une bonne dizaine d'années, des réciprocity existaient au niveau national, mais les associations de pêche de Seine Maritime n'y participaient pas arguant que les charges de nos associations avec des locations de parcours élevés ne permettaient pas d'avoir un prix de permis bas comme d'autres. Cette barrière est maintenant rompue. 19 associations Seino-Marine soit une grande majorité viennent d'adhérer à l'URNE : Union Réciprocity du Nord Est.

Concrètement, cela permettra à nos pêcheurs, pour un prix de permis à 95 euros de pratiquer la pêche dans 91 départements. Il s'agit d'une révolution historique parce que le prix du permis baisse et l'offre devient plus importante. Cette bonne nouvelle impacte également les jeunes puisque le prix du permis jeune passe à 20 Euros. Les jeunes profiteront de la même offre de pêche (URNE).

Le Président indique que pour les pêcheurs ne souhaitant pas bénéficier de cette offre de pêche élargie, ces derniers pourront pêcher uniquement sur les lots de l'AAPPMA mais pour la somme de 85 euros, soit une baisse de 12 euros par rapport à 2014 et de 13,30 euros par rapport au prix de permis que l'association avait envisagé d'augmenter pour compenser les augmentations nationales .

Financièrement, l'URNE reversera à la Fédération de la Seine Maritime une rétribution. Cette rétribution sera utilisée par la FD76 pour rembourser les AAPPMA de la différence vis-à-vis des baisses tarifaires effectuées pour l'adhésion à l'URNE. Notre AAPPMA se verra reverser la somme de 13,30 Euros par permis adulte Ceci limitera l'impact budgétaire pour notre association.

Globalement, il faut tout de même s'attendre à une baisse des recettes de l'association, puisque la plupart des « autorisations annuelles » vont disparaître (- 280 euros/2014), les cartes journalières et hebdomadaires, sans CPMA vont également disparaître (213 euros/2014) et enfin, l'entente halieutique allant disparaître, la rétribution de 1025 euros disparaîtra également. Notons qu'une baisse très forte de la rétribution était déjà prise en considération par le conseil d'administration du fait de la perte du lac de Caniel.

Au final la diminution de recette maximale a été évaluée à environ 1 800 euros. Il s'agit d'une hypothèse pessimiste puisque nous pouvons espérer qu'avec la diminution forte du prix du permis, d'anciens pêcheurs reviennent à ce loisir. Nous espérons également conserver nos jeunes qui avaient l'habitude de fuir notre association à partir de 12 ans car le prix du permis était trop cher. Pour continuer à être attrayante, l'association n'envisage pas pour 2015



de diminution massive des dépenses pour compenser cette potentielle perte de recette. Les réserves financières de l'association permettent d'absorber cette éventuelle baisse sans que nous ayons à restreindre trop fortement la qualité de la pêche !

## Les alevinages

La Fédération, en partenariat avec notre AAPPMA, avait pour habitude de déverser environ 6000 truitelles par an. Un bilan a été réalisé au sein du conseil d'administration et il a été décidé de ne plus les poursuivre pour 3 raisons :

- les déversements en truitelles ne sont pas forcément rentables par rapport aux déversements de truites adultes.(coût/taux de réussite)
- ces truitelles rentrent en compétition avec les juvéniles naturelles de la Durdent et diminuent donc la production naturelle.
- ces truitelles peuvent polluer génétiquement nos souches sauvages.

Cette décision est faite dans un objectif écologique de privilégier le développement des poissons de véritable souche Durdent.

## Les déversements

Pour suivre l'exemple d'autres AAPPMA Seino-Marine, l'association a choisi de ne plus indiquer sur sa brochure, les dates de déversements et ceci principalement pour deux raisons :

- Le souhait de ne pas promouvoir avec l'URNE la pêche « garde manger » en indiquant à tous, les dates où nous déversons les poissons. Nous voulons ainsi éviter que les pêcheurs de notre association et des autres tournent d'une rivière à l'autre en suivant uniquement les dates de déversements. Nous souhaitons marquer une différence entre la pêche associative et la pêche commerciale (pisciculture).
- L'association a remarqué que de trop nombreuses cartes de pêche vacances, ou journalières sont prises en suivant exactement le calendrier des déversements. Cette façon de procéder fait courir un risque financier pour notre association, un pêcheur qui prend sa carte journalière « rapporte » 8 euros à l'association, hors, ces 5 truites prélevées, coûtent plus de 11,50 euros.

Les dates seront donc données uniquement lors de cette assemblée générale.

Le Président communique à l'assistance les dates de déversements.

Comme ce compte rendu sera consultable sur notre site internet, ces dates ne seront pas précisées sur celui-ci.

Les quantités déversées seront pour cette année 2015, les mêmes qu'en 2014 avec cependant une modification de la répartition pour l'étang à truite.

## Les règles de pêche

Les règles de pêche seront peu modifiées pour 2015 si ce n'est pour l'étang à truite. En effet, depuis la perte du lac de Caniel, les pêcheurs au « blancs » ne disposent plus d'endroits où pratiquer leur passion hormis le carpodrome. Un autre constat a été effectué, les truites arc



en ciel déversées en période estivale ne supportent pas les eaux « chaudes » et de ce fait ces dernières s'agglutinent au bord de l'étang. Cela rend leur pêche totalement inintéressante. Il a donc été décidé d'autoriser l'amorçage pour la pêche aux blancs pendant les mois de juillet et août.

## **La garderie**

Concernant les gardes de pêche, des évolutions sont à constater avec le départ de Stéphane PRIEUR qui après plus de 20 ans de service dans notre association vient de changer de région. L'association le remercie vivement pour son implication depuis tant d'années. Nous saluons l'arrivée de Christian DELCOURT et le maintien d'Alain LALOUETTE dans ses fonctions. Il est également remarqué l'intervention assez récurrente des gardes de l'ONCFS.

## **Classement en réserve de pêche**

Les parcours qui ont été mis à disposition par la commune de Cany-Barville en centre ville seront mis en réserve de pêche. Concrètement, cela permettra dans un premier temps à la commune de Cany-Barville de bénéficier de l'intervention de nos gardes bénévoles pour participer à assurer la surveillance de ces zones. Une réflexion sur l'amélioration écologique de ces zones puis de leur suivie dans le temps doit aussi être réfléchie.

## **Continuité écologique**

Le Président indique qu'un chargé de mission, missionné par la Fédération, effectue des études sur notre fleuve pour assurer la mise aux normes des ouvrages hydrauliques. Ces aménagements si ils sont mal perçus par les propriétaires de moulin permettent d'augmenter très largement le nombre de truites de mer sur la rivière en favorisant l'accès à leurs frayères. Le Président invite les propriétaires de moulin à se saisir des aides financières disponibles car celles-ci ne vont pas durer et les propriétaires de moulin de la Durdent influencés par d'autres pourraient passer à côté. Le président invite également les propriétaires à mettre en place des solutions d'aménagements qui en plus du passage des poissons assurent une restauration écologique de la rivière et augmentent le nombre de frayère.

Mr THEVENOT intervient pour informer l'assistance que des travaux seront réalisés sur l'ouvrage dit « La turbine » situé au cœur de Cany Barville. Ces travaux consistent en l'aménagement d'une passe à poissons.

## **Renouvellements des mandats associatifs**

Les mandats donnés aux conseils d'administration des AAPPMA suivent les baux de pêche délivrés par l'Etat. Cela signifie que le mandat actuel prend fin en décembre 2015. Des élections seront donc organisées le 8 novembre 2015 lors d'une assemblée générale extraordinaire.

## **Commission de contrôle**

Une commission de contrôle ayant pour but de vérifier les comptes financiers de l'AAPPMA doit être réélue chaque année.

Le Président demande donc à l'assemblée si des personnes sont volontaires pour intégrer cette commission, ce dernier précise que deux personnes sont nécessaires.



Mr SCHLUR indique qu'il souhaite reconduire cette mission et Mr DEBREE se porte également volontaire.

Suite au vote, l'assemblée approuve les deux candidatures.

## QUESTIONS

Le Président donne la parole aux adhérents souhaitant un complément d'informations ou souhaitant exprimer leurs doléances.

*Un adhérent souhaite qu'un concours de pêche à la truite soit organisé*

Le conseil d'administration se dit peu enclin à ce genre de manifestation qui demande beaucoup d'investissement. Et vue le peu d'engouement suscité par les manifestations déjà organisées, les membres du bureau se disent prêts à transmettre les demandes d'autorisation auprès des propriétaires des étangs si et seulement si un dossier d'organisation bien ficelé est présenté par les pêcheurs qui désirent ce type de concours.

*Intervention de Mr THEVENOT*

En tant que Maire de Cany, celui ci félicite le CA de l'Aappma pour sa gestion globale et le remercie de sa contribution aux manifestations locales.

En tant qu'ancien Vice Président de l'ASA, celui-ci informe l'assemblée des difficultés que ce syndicat rencontre dans la mise en place de ses projets.

Il est 11h 30, l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée.  
Le Président invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

